



**ASPECT  
AQUITAINE**  
Confiance Exigence Alternance

# PACK JEUNE

**ANNÉE**  
2021



## SOMMAIRE DU PACK

# LE PACK JEUNE



### PARTIE 1

- LES SERVICES PROPOSÉS AUX ALTERNANTS - **P04**

### PARTIE 2

- LE STATUT DE L'APPRENTI - **P06**

### PARTIE 3

- LES AIDES AUX APPRENTIS - **P08**

### PARTIE 4

- RÉCAPITULATIF DES MONTANTS DE RÉMUNÉRATION APPRENTISSAGE - **P10**

### PARTIE 5

- FICHE OUTIL RÉDACTION & LETTRE DE MOTIVATION - **P14**

### PARTIE 6

- FICHE OUTILS RÉDACTION DU CV - **P18**

### PARTIE 7

- ENQUÊTE MÉTIER - **P23**

Cliquez pour aller directement au chapitre souhaité

# LES AIDES AUX APPRENTIS



## AIDE AUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes apprenti et bénéficiez de la RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Afin de compenser votre handicap en situation de travail et/ou de formation, vous pouvez bénéficier de différents types d'aménagement :

- **Durée du contrat d'apprentissage :** jusqu'à 4 ans.
- **Âge d'entrée en apprentissage :** pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés.
- **Durée hebdomadaire du temps de travail :** par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, la durée du temps de travail en apprentissage peut être aménagée.
- **Aménagement de la formation :** Aménagements pédagogiques (adaptation des supports de cours, apprentissages en petits groupes, matériels adaptés, cours par correspondance...); Aménagement des rythmes de la formation.

Cliquez pour accéder au site

## AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL DES APPRENTIS

Vous êtes apprenti dans un centre de formation par apprentissage ?

L'OPCO peut participer au financement du premier équipement professionnel nécessaire à votre formation à hauteur de 500 euros. (Rapprochez-vous de votre UFA).

## AIDE À L'HÉBERGEMENT ET À LA RESTAURATION

Vous êtes apprenti dans un centre de formation par apprentissage ?

L'OPCO participe au financement de votre hébergement et restauration si vous bénéficiez de l'internat ou de la restauration scolaire du lycée.

3 euros/repas - 6 euros/nuit

## AIDE AU PERMIS B

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'État de 500€ afin de financer leur permis de conduire B.

Les conditions à remplir pour y souscrire sont les suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicules de catégorie B).

Vous devrez par la suite transmettre un dossier de demande d'aide par courrier au CFA La demande d'aide complétée et signée par l'apprenti.

La copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité. La copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins de 12 mois.

## UNE BOURSE RÉGIONALE DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE POUR EMPLOYEURS ET CANDIDATS

Cliquez pour accéder au site

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place **une bourse de l'apprentissage et de l'alternance** afin d'aider les employeurs dans leur recherche de collaborateurs en alternance et les candidats en recherche de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## DES AIDES FINANCIÈRES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION



- La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôt sur le revenu dans une limite égale au montant annuel du SMIC (18 655 euros en 2021).
- Il bénéficie également d'une exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle (sauf accident de travail et maladie professionnelle), jusqu'à 79% du SMIC.

## DES AIDES FINANCIÈRES LIÉES AU DE STATUT DE SALARIÉ

- L'apprenti bénéficie des mêmes avantages que les autres salariés dès lors que les accords d'entreprise le prévoient (transport, chèque-déjeuner, 13ème mois).